

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-001057-203

Date: Le 25 février 2021

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE THOMAS M. DAVIS, J.C.S.

CENTRE DE SANTÉ DENTAIRE GENDRON DELISLE INC.

Demanderesse

c.

LA PERSONNELLE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.

et

**GROUPE PROMUTUEL FÉDÉRATION DE SOCIÉTÉS MUTUELLES
D'ASSURANCES GÉNÉRALES**

et

ROYAL & SUN ALLIANCE DU CANADA, SOCIÉTÉ D'ASSURANCES

et

ECONOMICAL, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE

et

LA CAPITALE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.

et

DESJARDINS GROUPE D'ASSURANCES GÉNÉRALES INC.

Défenderesses

JUGEMENT SUR DEMANDE DE PRODUCTION D'UNE PREUVE APPROPRIÉE

- [1] **CONSIDÉRANT** les demandes respectives de La Personnelle, assurances générales inc. et Desjardins Groupe d'assurances générales inc., de Groupe Promutuel, Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale, de La Capitale Assurances générales inc., de Economical, Compagnie mutuelle d'assurance et de Royal & Sun Alliance du Canada, Société d'assurance datée pour produire au dossier de la Cour les formulaires d'assurance au soutien des garanties couramment offertes aux dentistes;

- [2] **CONSIDÉRANT** les articles 101 et 574 du *Code de procédure civile*;
- [3] **CONSIDÉRANT** que la Demanderesse consent à la production desdits documents au dossier de la Cour, sous réserve de son droit d'en contester la pertinence ou l'utilité lors de l'audition d'autorisation et sans préjudice à toute position qu'elle pourrait prendre quant à ces documents à ce moment;
- [4] **CONSIDÉRANT** que les différents documents sont nécessaires afin de permettre au Tribunal d'évaluer si l'action collective proposée satisfait aux critères de l'article 575 C.p.c.;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [5] **AUTORISE** les Défenderesses La Personnelle, assurances générales inc. et Desjardins Groupe d'assurances générales inc. à produire les formulaires d'assurance suivants au dossier de la Cour :
- a) Assurance des biens des entreprises, Formule étendue (913100), **Pièce LPD-1**;
 - b) Assurance prolongée des pertes de bénéfice brut (913236), **Pièce LPD-2**;
 - c) Assurance des frais supplémentaires (913206), **Pièce LPD-3**;
 - d) Assurance multirisque des entreprises (943700), **Pièce LPD-4**;
- [6] **AUTORISE** la Défenderesse Groupe Promutuel, Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale à produire les formulaires d'assurance suivants au dossier de la Cour :
- a) Assurance des pertes de revenus, (Formulaire 5337F01), **Pièce GP-1**;
 - b) Assurance des biens des entreprises (Formulaire 5305F03), **Pièce GP -2**;
- [7] **AUTORISE** la Défenderesse La Capitale Assurances générales inc. à produire les formulaires d'assurance suivants au dossier de la Cour :
- a) Assurance prolongée des pertes de bénéfice brut, Formule perte réelle subie (Formule 6051 (2014-09)), en version française et anglaise, **Pièce LC-1**;
 - b) Assurance prolongée des pertes de bénéfice brut, Formule perte réelle subie (Formule 6061 (2016-01)), en version française et anglaise, **Pièce LC-2**;
 - c) Assurance de biens commerciaux (Formule étendue) (Formule 1000 (2016-04)), en version française et anglaise, **Pièce LC-3**;

- [8] **AUTORISE** la Défenderesse Royal & Sun Alliance du Canada, Société d'assurance à produire les documents suivants au dossier de la Cour :
- a) Conditions particulières type d'une police d'assurance commerciale pour les cabinets dentaires (document caviardé), **Pièce RSA-1**;
 - b) Formulaire A0073 - General Insuring Agreement and Conditions applicable to this Policy, **Pièce RSA-2**;
 - c) Formulaire A0098 - General Conditions, **Pièce RSA-3**;
 - d) Formulaire B0001 - Commercial Building, Equipment and Stock (Broad form), **Pièce RSA-4**;
 - e) Formulaire B0112 - Extra Expenses (Broad Form), **Pièce RSA-5**;
 - f) Formulaire B0123 - Profits (Broad Form) – Actual Loss Sustained, **Pièce RSA-6**;
 - g) Formulaire E0060 - Contingent Business Interruption Extension, **Pièce RSA-7**;
 - h) Formulaire E0265 - Outbreak Extra Expense Extension, **Pièce RSA-8**;
 - i) Formulaire E0266 - Interruption by Civil Authority Amendment, **Pièce RSA-9**;
 - j) Déclaration sous serment de Shauna Lynk, représentante de Royal & Sun Alliance du Canada, Société d'assurance, datée du 15 décembre 2020, **Pièce RSA-10**;
- [9] **AUTORISE** la Défenderesse Economical, Compagnie mutuelle d'assurance à produire les documents suivants au dossier de la Cour :
- a) Assurance des pertes d'exploitation – Perte effective (Formulaire 6561 (03/2019)), en versions française et anglaise, en liasse, **Pièce E-1**;
 - b) Avenant d'exclusion supplémentaire (Assurance des biens et des pertes d'exploitation) (Formulaire 4225 (12/2018)), en versions française et anglaise, en liasse, **Pièce E-2**;
 - c) Dispositions générales (Formulaire 9233 (03/2014)), en versions française et anglaise, en liasse, **Pièce E-3**;
- [10] **SANS FRAIS DE JUSTICE.**


THOMAS M. DAVIS, J.C.S.

M^e Christine Nasraoui
Merchant Law Group
Avocate de la Demanderesse

M^e Vincent de l'Étoile
M^e Valérie Lemaire
Langlois Avocats, S.E.N.C.R.L.
Avocats de La Personnelle, assurances générales inc.
et Desjardins Groupe d'assurances générales inc.

M^e Stéphane Pitre
M^e Marc-André McCann
Borden Ladner Gervais, S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Avocats de Groupe Promutuel,
Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

M^e Vincent Rochette
Norton Rose Fulbright Canada, S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Avocats de La Capitale Assurances générales inc.

M^e Louis-Philippe Constant
M^e Geneviève Boisvert
Clyde & Cie Canada, S.E.N.C.R.L.
Avocats de Royal & Sun Alliance du Canada, Société d'assurance

M^e Céline Legendre
M^e Jessica Harding
Osler, Hoskin & Harcourt, S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Avocats de Economical, Compagnie mutuelle d'assurance